

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT205 Gestion de l'Entreprise 2			
Ancien Code	ECCM2B05CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCT2050		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dominique MEES (dominique.mees@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants de développer la notion de **budget** dans le but d'améliorer leurs compétences en gestion d'entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'établir un **budget** en fonction d'une situation donnée et de l'analyser.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B05CPEA Gestion budgétaire 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B05CPEA Gestion budgétaire 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur

adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion budgétaire			
Ancien Code	3_ECCM2B05CPEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT2051		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique MEES (dominique.mees@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage a pour objectif de permettre aux étudiants de développer la notion de **budget** dans le but d'améliorer leurs compétences en gestion d'entreprise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'AA, l'étudiant sera capable dans un cadre **professionnel** et à l'aide d'informations à caractère économique:

- d'expliquer la notion de budget,
- de calculer un seuil de rentabilité,
- d'établir un budget,
- de calculer des écarts budgétaires
- de résoudre un problème sous contraintes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

Le seuil de rentabilité

Les budgets:

- production
- approvisionnement
- trésorerie

L'analyse des écarts

La programmation linéaire

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré d'exemples.

A l'aide des supports donnés, l'étudiant devra réaliser les exercices pratiques proposés de manière autonome.

La correction des exercices se fera en classe pour les étudiants présents.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections collectives pour les étudiants présents au cours ;
Exercices récapitulatifs ;
Séance de questions/réponses;
Fiches de synthèse.

Sources et références

Leclère, D. (2012). L'essentiel de la gestion budgétaire. Editions Eyrolles.
Brien, R., Senécal, J., Sakaitis, M., & Veillette, P. (2017). Analyse financière et gestion budgétaire.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours avec théorie et exercices pratiques disponibles sur ConnectED ;

Tout site internet se rapportant à la matière.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur l'ensemble de la matière vue au cours pendant le quadrimestre.

L'examen est à réaliser dans un local de la HELHa sans l'utilisation du cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).